



---

## Règlement intérieur des « Groupes Scientifiques d'Arras »

---

### **Préambule : Application du règlement intérieur**

Le règlement intérieur complète les statuts des « Groupes Scientifiques d'Arras » qui le prévoient, selon la version adoptée en assemblée générale.

### **Art. 1 : Respect des règlements intérieurs**

Le règlement intérieur des GSA vient compléter les règlements en vigueur dans les lieux qui accueillent les activités régulières des membres des « Groupes Scientifiques d'Arras ». Tout participant aux activités proposées par les GSA, qu'il soit membre ou non membre de l'association, s'engage implicitement à respecter chacune des dispositions prévues dans ces textes, et à se conformer en particulier aux règles élémentaires de savoir-vivre.

### **Art. 2 : Liste des annexes**

Sont fournies en annexes au règlement intérieur, dont la mise à jour ne doit pas forcément faire l'objet d'une présentation en assemblée générale :

- la liste des groupes ;
- l'inventaire des biens de l'association. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais d'une liste dont le suivi est assuré au cours du temps ;
- les adresses des lieux habituels accueillant les activités de l'association ;
- les noms et adresses des personnes ayant copie des clefs des locaux.

### **Art. 3 : Participation aux animations de l'association**

Il est nécessaire d'être membre de l'association pour participer à l'animation des activités vers le grand public ou à titre pédagogique.

### **Art. 4 : Utilisation du matériel de l'association**

Les membres souhaitant bénéficier du matériel de l'association à des fins personnelles sont invités à en faire la déclaration préalable au bureau ; dans le cas où l'utilisation de ce matériel occasionnerait des coûts à l'association, le bureau en informera le conseil d'administration qui pourra demander un remboursement de ce coût.

## **Art. 5 : Participation aux activités de l'association pour les non-membres**

Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'association pour participer aux activités de l'association. Chaque personne non membre de l'association est invitée à indiquer son identité sur le cahier d'activités à chaque fois qu'elle se rend dans l'un des lieux habituels où ont lieu les activités proposées par l'association et mentionnés en annexe.

A l'exception des cinq premières séances qui sont gratuites, les activités de nature pédagogique donnent lieu pour les personnes non membres de l'association à une participation financière dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

A l'exception de documents dont l'association assure la reproduction en nombre, il est interdit à toute personne non membre de l'association d'emprunter des documents ou du matériel appartenant à l'association.

## **Art. 6 : Validité de la cotisation**

Le montant de la cotisation est le même pour l'ensemble des groupes des GSA, quel que soit l'âge de l'adhérent, et quel que soit le nombre de groupes auquel il participe. Sa validité est annuelle, et prend effet au 15 septembre de chaque année. Sur demande et à l'appréciation du conseil d'administration, la cotisation des personnes ayant des difficultés financières est prise en charge par l'association dans sa totalité ou en partie. Les nouveaux membres adhérant aux GSA paient l'intégralité du montant de la cotisation quelle que soit la date d'adhésion, même si celle-ci intervient en cours d'année.

Fait à Arras, le 3 février 2018.

**Florent Deleflie**  
Président

**Roland Delplanque**  
Vice-président

**Didier Morel**  
Vice-président

**Pierre-Louis Gallet**  
Secrétaire

**Lionel Robbe**  
Trésorier

## **Annexe 1** : liste des groupes des « Groupes Scientifiques d'Arras »

Les Groupes Scientifiques d'Arras sont constitués de groupes dont la liste est approuvée par le conseil d'administration, et dont l'activité et les projets sont présentés à l'assemblée générale :

- **astronomie** ;
- **électronique** ;
- **astro-jeunes** ;
- **electro-jeunes** ;
- **vigie-ciel**.

## **Annexe 2** : inventaire des biens référencés des « Groupes Scientifiques d'Arras » **à compléter**

## **Annexe 3** : adresses des lieux habituels accueillant les activités des « Groupes Scientifiques d'Arras »

Les activités régulières des GSA se déroulent dans les lieux suivants :

- Office culturel d'Arras, 2 rue de la Douzième, 62 000 ARRAS ;
- la MICA, 61 rue Georges Auphelle 62 000 ARRAS ;
- la Maison Diocésaine, 103 rue d'Amiens 62000 ARRAS

## **Annexe 4** : Noms et adresses des personnes ayant les clefs des locaux

la MICA, au 61 rue Georges Auphelle, 6200 ARRAS

- Florent Deleflie, 31 rue de Wancourt 62 128 GUEMAPPE et 4 rue de l'égalité 62 217 TILLOY les MOFFLAINES, 06 73 23 28 72
- Roland Delplanque **à compléter**
- Valentin Lemort **à compléter**

la Maison Diocésaine, 103 rue d'Amiens 62 000 ARRAS

- Roland Delplanque **à compléter**
- Lionel Robbe **à compléter**